

nismes;

— Utiliser efficacement les missions et les représentants dans les régions touchées par des crises, comme élément d'une stratégie de consultation, de négociation et d'action concertée en vue de limiter les conflits avant qu'ils ne dégèrent;

— Coopérer, selon les besoins, avec les organisations internationales et les différents États participants pour garantir que toute la gamme des mécanismes et procédures de la CSCE, y compris le maintien de la paix, puisse être appliquée;

— S'attacher davantage à traiter les causes profondes des conflits en mettant en oeuvre tous les aspects de la dimension humaine de la CSCE et en faisant participer plus directement les organisations non gouvernementales et les citoyens aux travaux de la CSCE;

— Rendre tous les gouvernements responsables l'un envers l'autre de leur conduite à l'égard de leurs citoyens et des États voisins et tenir pour personnellement responsables les auteurs de crimes et d'actes de guerre commis en violation du droit humanitaire international;

— Utiliser plus largement le Forum pour la coopération en matière de sécurité en tant qu'enceinte permettant, grâce à la négociation et au dialogue, de progresser en permanence dans la réduction des risques de conflit militaire et dans le renforcement de la stabilité en Europe;

— Appliquer un programme actif pour aider les États participants nouvellement admis à participer pleinement aux structures et aux travaux de la CSCE.

Note de la rédaction : Ce dernier point est une initiative du Canada.

Mise à jour sur les FCE

À part quelques exceptions, la mise en oeuvre des dispositions du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (FCE) et celles de l'Acte de clôture de la négociation sur les effectifs des Forces armées conventionnelles en Europe se déroule bien. On procède actuellement, bien que plus lentement que prévu, à la destruction de l'équipement, et les réunions du Groupe consultatif mixte sont d'excellentes occasions pour discuter des questions liées au Traité.

Les participants se sont rendu compte que les procédures de réduction des armements et les activités de vérification connexes coûtent plus cher que prévu; c'est pourquoi on souhaite y apporter des changements. Les États ayant d'énormes responsabilités en matière de réduction ont proposé des révisions au processus de destruction prévus dans le Traité. On procède actuellement à l'étude de ces propositions, en n'oubliant pas la nécessité de maintenir les normes d'irréversibilité et de vérifiabilité établies par le Traité. Les pays inspectants ont remarqué qu'il serait possible de réduire les coûts si tous les participants coordonnaient davantage leurs activités. On s'attend à ce que les délais de notification et l'établissement d'un calendrier des activités de destruction séquentielle fassent l'objet d'une plus grande attention. Plus de 100 activités de destruction étaient prévues pour les trois premiers mois de la phase de réduction, mais il faudra déployer plus d'efforts afin d'atteindre les objectifs fixés pour la première année de fonctionnement.

Lors d'un atelier organisé par l'OTAN à Bruxelles à la fin de janvier, on a remarqué une coopération accrue entre les États, collaboration engendrée par le processus des FCE. Les participants ont bien accueilli les offres de l'OTAN en ce qui a trait à la formation d'équipes d'inspection mixtes et la participation de tous les États aux cours de formation des inspecteurs des FCE. On a également tenu des discussions préliminaires sur la possibilité d'ouvrir l'accès de la banque de données de l'OTAN sur les FCE à tous les pays signataires.

Atelier Canada-Corée du Sud

Onze officiers supérieurs des forces armées sud-coréennes étaient à Ottawa du 14 au 18 décembre pour se familiariser avec les techniques d'inspection des forces conventionnelles. L'atelier sur la

vérification, présenté par des représentants du ministère de la Défense nationale, d'AECEC et d'Énergie, Mines et Ressources, vise à appuyer concrètement les efforts de la Corée du Sud pour réduire les armements et accroître la confiance dans la péninsule coréenne.

«Le Canada se spécialise depuis de nombreuses années dans les techniques de vérification», a indiqué la SEAE, Barbara McDougall, en annonçant l'atelier. «Je suis heureuse que nous puissions partager nos connaissances avec nos collègues de la Corée dans le cadre de la campagne que mène notre gouvernement pour prévenir l'accroissement excessif des armements conventionnels à l'échelle mondiale.»

Le Canada appuie fermement les efforts déployés par les deux Corée pour améliorer leurs rapports. En décembre 1991, la Corée du Nord et la Corée du Sud signaient un accord de réconciliation, de non-agression, d'échanges et de coopération qui prévoit notamment des mesures propres à accroître la confiance et à réduire les armements, ainsi que des vérifications adéquates. Les deux pays ont réalisé certains progrès dans la mise en oeuvre de l'accord, mais il reste des difficultés de taille à surmonter. L'atelier d'Ottawa, or-



Des participants coréens avec leurs hôtes canadiens pendant l'atelier de formation des inspecteurs qui seront chargés de vérifier le respect du Traité sur les FCE.